

pouvoir d'achat des consommateurs est insuffisant. Les fortunés refusaient de tout dépenser en denrées de consommation ou de tout risquer dans de nouveaux placements; il en est résulté, chez nos voisins, une insuffisance de pouvoir d'achat qui a provoqué la crise.

Quelles ont été les répercussions de cette catastrophe sur la libre entreprise? De 1929 à 1939, elle a perdu, par suite du chômage, 43 millions d'années-hommes. Le régime n'est pas présenté sous son plus bel aspect, mais c'est ainsi qu'il doit prochainement recommencer à fonctionner aux Etats-Unis. On a également calculé une perte de 120 milliards de dollars au chapitre des salaires et traitements. En outre, pendant les 11 ans où le chômage a dissipé 43 millions d'années-hommes, le gouvernement a dû consacrer annuellement de deux à six milliards de dollars au soulagement de la misère.

L'honorable préopinant a affirmé que l'entreprise privée n'a pas échoué. Je le nie pour la raison suivante à défaut d'autres: ce régime n'a jamais procuré l'emploi intégral à la population, sauf en temps de guerre. Ce moyen, toutefois, est trop coûteux.

La commission a signalé en outre qu'à l'époque de l'enquête moins de 3 p. 100 des familles des Etats-Unis touchaient \$5,000 ou plus, tandis que 54 p. 100 recevaient \$1,250 ou moins.

M. JAKES: On n'en reçoit pas autant en Russie.

M. STEWART: Je n'en doute aucunement. Nombre de gens n'en reçoivent pas autant au Canada, non plus.

D'après les rapports de 400,000 sociétés qui ont transmis leurs bilans au bureau du revenu intérieur, 55 p. 100 des entreprises ne détenaient que 1.4 p. 100 de l'actif total, alors que 2/10 p. 100, soit 780 maisons, possédaient 52 p. 100 de l'avoir inscrit. Voilà une autre preuve que l'entreprise privée provoque inévitablement la concentration des richesses et favorise les monopoles. En 1941, 75 p. 100 des contrats de guerre ont été adjugés à ½ p. 100 des industriels. Ne vantons pas le sort de l'entreprise privée aux Etats-Unis parce qu'elle tend de plus en plus au monopole. Les tenants de la libre entreprise assument sans motif sérieux que le régime en vigueur se fonde sur une concurrence favorable à l'efficacité. Les économistes et les philosophes libéraux du siècle dernier ont soutenu cette thèse. Ils ont pensé que le consommateur profiterait de la multiplicité des organismes affectés à la fabrication, à la production et à la distribution des denrées. Mais les petites industries ont trouvé la concurrence dispendieuse et néfaste. Les

sociétés plus puissantes ont fini par absorber leurs rivales. Voilà où en est réduite aujourd'hui la libre entreprise.

M. Walter Lippmann, qui s'assagit avec les années, a conçu la définition suivante:

La concurrence existe dans la mesure où les producteurs ne peuvent la supprimer.

Voilà à mon sens une observation fondée. La concurrence fait également défaut au Canada. Le public est astreint non pas à une régie d'Etat, mais à la domination de l'entreprise privée. L'enquête royale sur les écarts de prix a révélé bien des faits. J'ai à la main un tableau extrait de l'ouvrage *The Control of Competition in Canada* par Lloyd G. Reynolds. Le tableau est intitulé: *Règlementation de la production dans certaines industries manufacturières*. Il révèle que 3 sociétés produisent 89 p. 100 des automobiles; une société produit la totalité des munitions, des explosifs, de l'ammoniaque et du chlore; 4 sociétés fabriquent 75 p. 100 des instruments aratoires; une société produit 90 p. 100 du ciment; 4 sociétés produisent 93 p. 100 du cuivre; 2 sociétés produisent 83 p. 100 des conserves de fruits et de légumes; 3 sociétés produisent 79 p. 100 des filés et tissus de coton; trois firmes contrôlent la production entière des appareils électriques; une société a la haute main sur 91 p. 100 de la production de plomb; deux grands établissements contrôlent 85 p. 100 de la production des abat-toirs; la production entière de la soie artificielle est entre les mains de deux compagnies, et il en est ainsi dans tous les domaines. L'entreprise privée telle que la conçoivent plusieurs honorables députés n'existe pas.

On voudra bien me permettre maintenant de vous citer un passage du harsard de 1932-1933. Il s'agit d'observations du très honorable député qui est maintenant premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). A la page 2493 voici comment il s'exprime:

Les arrangements pris en vue de fixer les prix restreignent le commerce intérieur et lui nuisent. Ce sont les ententes et les accords secrets qui ont réduit et embarrasé le commerce intérieur de notre pays. Les droits protecteurs, tels qu'ils existent au Canada aujourd'hui, ont favorisé la formation de coalitions, de monopoles et de trusts, lesquels engendrent toujours des arrangements secrets par lesquels on fixe les prix à des chiffres arbitraires.

Le très honorable député qui a fait cette déclaration est maintenant premier ministre du Canada, mais nous sommes encore aux prises de toutes parts avec des ententes et des accords secrets, dont plusieurs ont été dénoncés ici même à la Chambre. Et les droits protecteurs, tels qu'ils existaient alors au Canada, existent encore chez nous. Le premier ministre a ensuite poursuivi en ces termes:

Il faut remanier entièrement le système de distribution des produits. En comparant les